

Le deuxième problème canadien, celui de la balance des paiements, à ce moment-là, ne sera plus un problème, mais un avantage pour nous, parce que le Canada est un pays exportateur plutôt qu'importateur. La preuve, c'est que nos exportations de biens dépassent nos importations de marchandises. Lorsque nous aurons réglé ce problème des intérêts, des dividendes et des profits, notre balance de paiements sera à notre avantage.

Monsieur le président, un troisième point...

**M. Laniel:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député? Comme le démontre l'honorable député, la doctrine du Crédit social n'a pas été jusqu'ici fructueuse ni pour lui, ni pour ses prédécesseurs. N'a-t-il pas déjà envisagé la possibilité d'aller prêcher, sous d'autres cieux, pour constater si la population dans d'autres pays approuverait ses avancés?

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, si j'avais su que l'honorable député me poserait une question aussi stupide, je ne me serais pas assis pour lui permettre de le faire.

Prêcher des idées n'apporte pas toujours des résultats. Souvent on prêche dans le désert, comme dans la tête de l'honorable député qui vient de poser une question. C'est rare que le blé pousse sur la pierre ou dans les rochers.

A la page 11 de son exposé budgétaire, l'honorable ministre des Finances parle des dépenses de l'État. A un moment donné, il dit ceci:

Maintenant que nous sommes mieux en mesure d'évaluer l'ensemble de la situation économique de cette année, et le rôle que nous y avons joué, le gouvernement estime qu'il devrait, au cours de la prochaine année financière, exercer un contrôle plus sévère sur ses propres dépenses, surtout dans le domaine de la construction.

• (3.10 p.m.)

Au paragraphe suivant, il ajoute:

Il faudra donc remettre à plus tard nombre de projets à l'étude que les provinces ou d'autres organismes nous ont demandé d'étudier.

Diminuer dans le domaine de la construction, diminuer dans le domaine des projets à l'étude, diminuer dans le domaine des travaux publics! Ceci me fait penser à l'économiste qui suggérerait de couper les têtes parce qu'il n'y avait pas assez de chapeaux, au lieu de voir à fabriquer d'autres chapeaux. Justement parce que notre pays se développe, l'honorable ministre veut couper le développement, veut le modérer.

Depuis quand est-il de sage politique de modérer le progrès? Il n'y a pas un homme d'affaires au Canada qui dirait: mon industrie se développe trop, il faut couper des ventes, il faut que je diminue ma production, que je mette des clients de côté.

[M. Grégoire.]

Il n'y a pas un industriel, un commerçant ou un homme d'affaires qui dirait cela.

Mais, le ministre des Finances, lui, veut couper dans les travaux; non seulement cela, il demande également aux provinces de couper leurs projets et il dit:

J'espère que les gouvernements provinciaux, dont les programmes de construction ont apparemment augmenté plus que le nôtre cette année, seront en mesure d'exercer eux aussi cette contrainte souhaitable sur l'ensemble de la demande, en remettant à plus tard certains projets dont ils prévoyaient la réalisation cette année.

On manque d'hôpitaux dans la province de Québec; des malades attendent 15 jours ou trois semaines avant d'être admis à l'hôpital, et le ministre des Finances suggère qu'on cesse de construire des hôpitaux. On manque de classes dans nos écoles, nos collèges, nos universités et nos écoles techniques, et le ministre des Finances suggère qu'on cesse de construire des écoles, des universités, des collèges. Les routes manquent. On a l'asphalte, le terrain, la main-d'œuvre et les chômeurs pour les construire. Est-ce que le ministre suggérerait que l'on cesse de développer les routes? Suggère-t-il aussi que l'on cesse de construire des ponts? C'est le progrès. Et l'on mettrait un frein à cela? Fort heureusement, j'espère que les provinces n'écouteront pas cette suggestion ou recommandation du ministre fédéral des Finances, parce que ce serait un désastre s'il fallait mettre un frein à la construction d'hôpitaux, de routes, de ponts, de collèges, d'universités, bref, s'il fallait que l'on cesse de construire pour développer le pays. J'espère que les provinces n'écouteront pas cette suggestion du ministre des Finances.

Le ministre des Finances suggère non seulement de modérer l'expansion publique, mais il dit, comme en fait foi son exposé budgétaire:

De toute évidence, il faut agir promptement pour modérer l'expansion actuelle et imposer un rythme de croissance constant et soutenable à notre économie, qui ne doit pas s'enfler au point de crever.

«Il faut agir promptement pour modérer l'expansion actuelle et imposer un rythme de croissance constant.» Depuis quand faut-il modérer une expansion? Si le pays traverse une période au cours de laquelle il cherche à se développer, il faut, au contraire, que le gouvernement voit à aider cette expansion, parce que, si l'on cherche à la modérer, à ce moment-là, on la ralentit et on risque de l'arrêter.

Le ministre des Finances suggère également de modérer l'expansion privée, lorsqu'il dit:

La première mesure... a pour effet de réduire les allocations du coût en capital qu'on peut réclamer pour diverses catégories de biens de capital acquis d'ici au 1<sup>er</sup> octobre 1967, soit pour environ 18 mois, période au cours de laquelle...